

et de ce fait que le diocèse de Belley a toujours fait partie de la province de Besançon.

3° Les Allobroges *trans Rhodanum* occupaient, comme on peut l'induire des inscriptions mêmes, les cantons de Lhuis et de Lagnieu ; et même leurs possessions se prolongeaient sur la lisière du Rhône, presque jusqu'à Lyon.

4° Les Ambarres avaient la Bresse et une portion du Bugey, depuis Ambérieu et Ambronay jusques à la Seille ; leur pays traversait la Saône ; Ambérieu d'Anse sur la rive droite de cette rivière leur appartenait, et probablement aussi le territoire qui forma l'archiprêtré d'Anse.

5° Les Ségusiaves *trans Rhodanum* couvraient à peu près le territoire actuel du département du Rhône sur la rive gauche de la Saône, au nord du Rhône.

6° Enfin les Eduens possédaient, sur la rive gauche de la Saône, un lambeau de territoire, celui de l'ancien diocèse de Mâcon, moins Saint-Laurent et Romenay, annexés sous Gontran.

M. le Président fixe l'ordre du jour de la séance prochaine.

Fait au Palais-des-Arts. Lyon, le 13 décembre 1864.

*Le Vice-Président du Comité,*

VALENTIN-SMITH.

*Le Secrétaire-adjoint,*

E.-C. MARTIN-DAUSSIGNY.